

Se professionnaliser dans la coordination d'un groupement d'entraide mutuelle (GEM)

Le coordinateur ou la coordinatrice de GEM est un professionnel facilitateur, garant du cadre et du projet associatif, qui soutient la vie collective, l'autodétermination et le pouvoir d'agir des adhérents, sans se substituer à eux, dans le respect du cahier des charges national des GEM.

Objectifs

- Consolider la compréhension du modèle GEM, de ses valeurs et de son cadre réglementaire
- Renforcer le positionnement professionnel spécifique de coordination en GEM
- Développer des compétences en accompagnement du rétablissement et de l'autodétermination
- Maîtriser les outils de gouvernance partagée, d'animation collective et de médiation
- Adapter ses pratiques aux publics et contextes spécifiques (GEM spécialisés, itinérants, jeunes, intergénérationnels)
- Sécuriser les situations complexes par l'acquisition des compétences en Premiers Secours en Santé Mentale® en GEM
- Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle

Contenus

Module 1 – Faire vivre le GEM dans l'esprit du Cahier des charges (19h)

Module 2 – Accompagner le processus de rétablissement (17h)

Module 3 – Promouvoir l'autodétermination des adhérents (23h)

Module 4 – Coordonner un GEM (40h)

Module 5 – Formation GEM PSSM© – Premiers Secours en Santé Mentale (20h)

Module 6 – Intervenir au sein d'un GEM spécialisé (20.5h)

Module transversal – Analyse de la pratique professionnelle (12h)

Modalités et méthodes pédagogiques

- Etude de cas.
- Mises en situation proposées par les intervenants et les participants.
- Apports théoriques.
- Etude de documents.

Validation des compétences

L'attestation de validation des compétences « Se professionnaliser dans la coordination d'un groupement d'entraide mutuelle (GEM) » valide 6 compétences, à vérifier en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être :

Les 2 modalités complémentaires d'évaluation pour valider l'ensemble de ces 6 compétences, sont :

- E 1 : Un dossier de pratiques professionnelles de 15 à 20 pages démontrant l'acquisition des 6 compétences,
- E 2 : Une soutenance orale du dossier de pratiques professionnelles d'une durée de 30 minutes.

Évaluation de la formation

Au terme de la formation, chaque participant complètera un questionnaire de satisfaction afin d'évaluer la qualité de la formation suivie.



Inter

Durée

164h

Soit 23 jours

Public

Tous les salariés de GEM (Coordinateurs, animateurs, professionnels en poste), ayant suivi le socle 1 de la formation de la FIGEM ou des formations organisées par la FNAPSY ou l'UNAFTC.

Pré-requis

- Admission sur dossier (voir conditions d'admission)
- Étude des candidatures en collaboration avec la FIGEM

Durée

164h soit 23 jours (3 jours / mois) sur 9 mois

Profil de l'intervenant

Formateurs IRTS, Intervenants extérieurs experts

Dates et coût

Sur www.irtsnormandiecaen.fr

Lieux

Hérouville Saint-Clair (14)

Contact

Charline SEHIER
Tél. 02 31 54 42 54
c.sehier@irtsnormandiecaen.fr



www.irtsnormandiecaen.fr